

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, sur convocation adressée le 13 mai 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Vincent CARNIS, Michèle CAT, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Pierre GIGOU, Sylvie GAREL, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Jocelyne MENAGER, Mélanie MOURANT-PERINO, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Jean-Pierre POIRIER, Michel QUENTIN, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Agnès PENFORNIS à Emilie BOUNOUANE, Eric BRULE à Michel QUENTIN, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Patrick LAGE à Jean-Claude FRIESSE, Marie-Paule DOS REIS à Hervé BUISSON, Bertrand DE LACHEISSERIE à Jean-Pierre POIRIER, Claude FERET à Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Christine DAMAS à Richard PEPIN, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de conseillers votants : 50

DELIBERATION N°2025-129 FONDS DE CONCOURS DES COMMUNES POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

A la demande de ses communes membres, la Communauté de Communes a engagé des travaux d'extension, de modernisation ou de rénovation de l'éclairage public.

Ces opérations sont financées par la Communauté de Communes, maîtres d'ouvrage. S'agissant de la réalisation d'équipements publics communaux, une participation financière de la commune, définie à l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, sous forme de fonds de concours, est sollicitée, à hauteur de 50 % du coût HT des travaux, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous présentant les plans de financement des différentes opérations qui se sont clôturées entre la fin de l'année 2023 et décembre 2024 :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

Commune	Nature des travaux	Lieu des travaux	Taux de financement CCEBP	Montant total HT	Participation commune
Chuisnes	Raccordement extension	Chemin des Fleurs	50%	2 322,21 €	1 161,10 €
Courville-sur-Eure	Rénovation de Points Lumineux (PL)	Chemin des sangliers	50%	2 212,69 €	1 106,34 €
	Rénovation PL	Chemin des sangliers	50%	1 681,82 €	840,91 €
	Rénovation PL	Chemin des sangliers	50%	1 707,10 €	853,55 €
	Rénovation PL	Route de Billancelles	50%	2 054,70 €	1 027,35 €
	Rénovation PL	Impasse St Pierre	50%	583,31 €	291,65 €
	Rénovation PL	Rue des Perdreaux	50%	1 687,03 €	843,51 €
	Rénovation PL	3 Rue des Perdreaux PLC01-006	50%	1 714,36 €	857,18 €
Landelles	Remplacement luminaire	Parking entre les 2 Etangs - rue de la Grande Planche	50%	1 867,65 €	933,82 €
Les Châtelliers-Notre-Dame	Remplacement luminaire	Les Ribelles	50%	2 366,34 €	1 183,17 €
Marchéville	Remplacement mât sinistre	Rue des Marnières	50%	1 155,11 €	577,55 €
Pontgouin	Remplacement mât	Rue Helene Boucher	50%	807,18 €	403,59 €
Saint-Arnoult-des-Bois	Rénovation PL	Grande rue	50%	1 490,26 €	745,13 €
	Remplacement luminaire	Grande rue	50%	1 490,26 €	745,13 €
Saint-Luperce	Rénovation PL	Rue de la Mairie	50%	926,75 €	463,37 €
	Rénovation PL	Rue de Courville	50%	1 194,49 €	597,24 €
Fontaine-la-Guyon	Extension Eclairage Public (EP)	Rue de la Libération Flonville	50%	9 168,18 €	4 584,09 €
Pontgouin	Remplacement luminaire	Rue Patton	50%	9 133,81 €	4 566,90 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le financement, par voie de fonds de concours versés par les communes, pour chaque opération répertoriée dans le tableau joint et selon les modalités définies ci-avant ;

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Martial LOCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025